

L'an deux mil dix-sept et le dix août à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire.

Présents : MM. CANDY Roger, FOURNIER Bernard, BELLON Gilbert, CASTAGNO Pierre, Mmes, BÉGOU Yvette et NOISIER Françoise.

Absents : MM. ARNAUD Loïc, VELLA Rémy et Mmes BENACCHIO Patricia et ELAPHOS Marie-Hélène (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul).

Secrétaire de séance : Mme NOISIER Françoise.

Lecture du précédent compte rendu : approuvé et signé.

Appel d'offre pour les travaux d'aménagement du village - déclaration de marché infructueux du lot n° 1 (réseaux et génie civil) :

Suite à l'appel d'offre lancé le 17 mai dernier, seul une candidature a été reçue pour le lot n° 1 relatif aux réseaux et génie civil. Après l'ouverture des plis et l'analyse effectuée par le maître d'œuvre il s'avère que la proposition chiffrée est très largement supérieure à l'estimation faite des travaux. De plus il est difficile d'apprécier la valeur technique de l'offre faute de possibilité de comparaison avec d'autres candidats. Il est donc proposé de déclarer le lot n° 1 infructueux pour offre financière inacceptable. Une nouvelle consultation sera lancée ultérieurement.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Construction d'un hangar - choix de l'entreprise :

La consultation divisée en deux lots a été lancée le 5 juillet dernier avec remise des plis pour le 4 août. Concernant le lot n° 1 relatif au terrassement, VRD, maçonnerie et gros-œuvre 3 plis ont été déposés et pour le lot n° 2 concernant la charpente, couverture, bardage et menuiserie 4 offres ont été faites. Après ouverture et examen des candidatures l'entreprise la mieux classée pour le lot n° 1 est la SARL BCB de Beaurières pour un montant de 17 400 € HT. La SARL BOREY de Lagne est la mieux disante pour le lot n° 2 avec un montant de 59 614 € HT. Il est proposé à l'assemblée de valider ces choix.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Travaux de l'église du Villard - lancement de l'appel d'offre :

Les subventions du Département étant acquises, il est nécessaire de lancer l'appel d'offre pour pouvoir commencer les travaux à l'automne.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Participation 2017 au Fonds de Solidarité pour le Logement :

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes sollicite des communes le renouvellement de leur participation au fonds de solidarité pour le logement. Une contribution de 40 centimes d'euros par habitant est sollicitée en 2017 pour La Beaume, soit 62,80 €.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

FRAT 2017 - montant corrigé pour le projet d'aménagement du village :

Le montage financier de ce dossier étant complexe, la Région demande que le plan de financement soit plus détaillé entre les différents travaux d'aménagement afin de pouvoir l'instruire correctement et souhaite qu'une nouvelle délibération récapitulant les divers postes à subventionner leur soit transmise.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

REOM : L'ensemble des administrés de la nouvelle intercommunalité a reçu le titre de recette relatif à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le 1^{er} semestre 2017 mais la mention indiquée n'est pas explicite ni détaillée. Il est conseillé aux élus de faire passer le message à la population.

Fête votive : Le Comité des Fêtes est prêt pour organiser la fête annuelle des 14 et 15 août. Une messe doit est célébrée à l'église de La Beaume le 15 août et le ménage doit y être fait au préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.